

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267 rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 14 août 2017

SDÉ, COURRIEL

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

DOSSIER : R-4011-2017 : HQD - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2018-2019

OBJET : Demande de prolongation de délai au 21 août 2017 à 17h pour la transmission des renseignements relatifs à l'intervention du RNCREQ

Bonjour M. Méthé,

Dans sa décision D-2017-086, la Régie reconnaissait d'office le statut d'intervenant du RNCREQ dans le dossier R-4011-2017. Elle lui demandait de néanmoins transmettre les renseignements relatifs à son intervention, soit ceux figurant aux paragraphes 15 et 16 de sa décision, avant le 17 août à 12h. Le RNCREQ a le regret d'informer la Régie qu'il ne sera pas en mesure de rencontrer cette échéance.

M. Vincent Moreau, directeur du RCNREQ, était en vacances du 29 juillet au 14 août inclusivement. M. Philip Raphals, analyste pour le RNCREQ, est en vacances du 14 au 17 août et n'a pas accès à internet durant cette période. Les membres de l'équipe du RNCREQ n'avaient donc aucune possibilité, entre le dépôt de la demande tarifaire et l'échéance du 17 août, de travailler conjointement en vue de préparer les renseignements demandés. Qui plus est, l'apport de M. Raphals est essentiel à la préparation des documents et celui-ci ne sera à nouveau joignable qu'à partir du 18 août.

Pour ces motifs, le RNCREQ demande respectueusement à la Régie l'autorisation de transmettre les documents demandés le 21 août à 17h.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, M. Méthé, nos meilleures salutations.

Prunelle Thibault-Bédard

cc. Me Fraser et Turmel